

AUTO HALL
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 502 945 280 DHS
SIEGE SOCIAL: 64, avenue Lalla Yacout -
RC N° 137 – CASABLANCA
ICE 001529460000002

PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2021

Le (la) soussigné(e) :

Personne morale

Dénomination sociale et forme juridique	
Siège social	
Valablement représentée par	

Personne physique

Nom et Prénom	
Adresse	

Titulaire de actions

De la société Auto Hall S.A.,

Donne mandat à :

Pour :

- La/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Auto Hall S.A., qui se tiendra au siège social, le mardi 25 mai à 11h ;
- Prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter en son nom et pour son compte toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous actes, feuille de présence, procès-verbaux, et généralement faire le nécessaire ;
- Assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Fait à Casablanca, le

Signature :

Conformément à l'article 131 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, un ascendant, un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.